



Communiqué - Formation spécialisée Action sociale du Conseil Supérieur de la Fonction publique de l'État

Définition et état des lieux de l'action sociale dans l'objectif de réduire les prestations à leur plus simple expression ?!

La première réunion de la nouvelle formation spécialisée du CSFPE dédiée à l'action sociale s'est tenue ce 29 janvier.

Interrogée par l'Union fédérale des syndicats de l'État CGT, la Direction générale de l'administration et de la fonction publique a signifié aux organisations syndicales une amputation conséquente et irrecevable des moyens budgétaires de l'Action sociale interministérielle au titre du projet de loi de finances 2026 à une hauteur de 29 millions sur un budget total de l'ordre de 130 millions, soit plus de 20 % !

Pour rappel, **la CGT avait exigé lors de la dernière réunion du Comité Interministériel d'Action Sociale (CIAS) un budget de 158 millions d'euros *a minima***, correspondant au montant pré-existant.

La CGT a signifié qu'elle ne saurait participer à une réunion du CIAS qui pourrait être programmée dans de brefs délais et au plus tard le 20 février prochain dont l'objectif consisterait à baisser les montants alloués à différentes prestations. Ainsi et pour ne citer que quelques exemples, alors que les retraité.es se sont vu.es supprimer le droit aux chèques vacances, il pourrait en être de même pour les actif.ves. Les crédits des Sections Régionales Interministérielles d'Action Sociale pourraient connaître des baisses drastiques : 78 % en moins ?!

Dans le même temps, **la DGAFP initie un état des lieux de l'action sociale tant dans ses dimensions interministérielles que ministérielles**. Quelles définitions ? Quel.les bénéficiaires ? Quelles nomenclatures budgétaires et donc l'UFSE CGT interroge : quels budgets ?

D'ores et déjà, la DGAFP signifie clairement sa volonté de **limiter le champ des prestations, de restreindre le champ des bénéficiaires, d'une normalisation, d'une mutualisation et de fait d'une trajectoire budgétaire qui resterait caractérisée par l'austérité**.

A l'opposé d'une telle approche, **la CGT a réitéré ses exigences** et notamment :

- * l'ouverture d'un **processus de discussions/négociations** dédié à l'action sociale constitutive de **droits** pour les agent.es public.ques devant être gérés par eux et elles-mêmes,
- * un droit à l'action sociale devant être la **conjugaison de prestations interministérielles et ministérielles**,
- * un droit à l'action sociale **au bénéfice de l'ensemble des agent.es** – fonctionnaires et contractuel.les – **actif.ves et retraité.es**,
- * une **programmation budgétaire pluriannuelle** devant permettre l'arrêt de l'amputation de crédits, de consolider et d'organiser une montée en puissance des moyens alloués.

Dans la discussion, la CGT a aussi demandé qu'une attention particulière soit portée sur les besoins des agent.es qui travaillent dans les **territoires ultramarins**. Elle a interrogé sur la question de la restauration collective à un moment où l'Inspection Générale de l'Administration vient de rendre son rapport commandé par le ministère de l'Intérieur, sur la nécessité de **limiter le recours à des opérateurs privés** quant à la mise en œuvre des prestations d'action sociale.

Alors qu'un processus de négociation est en cours sur **l'égalité entre les femmes et les hommes** dans la Fonction publique, la CGT a aussi posé la nécessité de procéder à une étude des besoins de femmes qui doivent disposer de droits spécifiques – exemple des femmes qui assument seules l'éducation d'enfants - et qui sont majoritaires au sein de la population active dans le versant de l'État comme dans les autres versants au demeurant.

Alors que le projet de loi de finances 2026 devrait être définitivement adopté ce jour au moyen de l'article 49 alinéa 3 de la Constitution, nul doute que les politiques d'actions sociales interministérielle et ministérielles vont être appelées à passer sous les fourches caudines de l'austérité budgétaires. Et pourtant, **de l'argent il y en a pour financer, pour toutes et tous, des droits de haut niveau à l'action sociale**. C'est dans ce sens que l'UFSE CGT agira dans les semaines et les mois qui viennent.

Montreuil, le 2 février 2026.